

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 578

Artikel: Le repas des vivants et des morts
Autor: Haldas, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme disait Vespasien

L'autre jour, je suis retourné à Berne, et me suis empressé, comme le mois passé, d'acheter *Blick*. J'en ai eu pour mon argent! Dès les premières pages, des dames, «à loilpé intégral, sauf le cache fri-fri réglementaire» (ou si vous préférez Racine à Albert Simonin: «dans le simple appareil d'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil»)! Moi, je n'ai rien contre!

Je me suis ensuite plongé dans une page d'annonces (p. 14, *Blick* du 14 janvier 1981). Hésitant entre différentes revues: «Unbehaarte Mädchen» (je ne traduis pas); «Lesbische Mädchen in scharfer Sex-Aktion» (je ne traduis pas non plus). Et puis des «Vibratoren» (trois longueurs différentes). Et le magazine «Homo» («full colour»)...

Je prends la liberté de rappeler:

1. que *Blick* (deux ou trois cents mille exemplaires) pénètre dans tous les foyers et se trouve dans toutes les mains,
2. que — cela va sans dire! — le journal a publié de beaux articles s'en prenant aux «petits merdeux» zurichois — lesquels réclamaient entre autres la suppression du fichier homo!

Mais comme le disait le regretté Vespasien, *non olet* — pourvu que le journal se vende...

* * *

Autre chose: J'ai fait la connaissance, récemment, d'une petite Bernoise, onze ans, apparemment sortie d'un tableau de Anker, sauf qu'elle n'avait pas de tresses.

Elle faisait sagement un mot croisé. Je lui ai un peu aidé. Et puis j'ai feuilleté son magazine, destiné aux enfants et adolescents d'âge scolaire: *Bravo* du 22 janvier, imprimé en Allemagne.

Page 24: un garçon entièrement nu, contemplant son sexe et se demandant (disait la légende) s'il était assez gros. Page 25: un autre garçon, regardant son sexe en érection (dissimulé il est vrai par un slip) et se demandant ce qu'il faut faire, quand *cela* lui arrive en public... Fort bien. On ne saurait avoir, en matière d'anatomie, d'idées trop précises.

Page 36: un questionnaire — «*Was weisst du über die Liebe?*»

Première question: «Quel âge as-tu? (moins de 12 ans; 13-14; 15-16; 17-18; plus de 18 ans).»

Question 8: «T'es-tu déjà masturbé(e)? Si oui, quand as-tu commencé? et combien de fois le fais-tu?»

Question 10: «As-tu déjà fait l'amour?»

Question 11: «Quelles sont tes expériences sexuelles? (langue fourrée, masturbation; se caresser avec un(e) ami(e) au-dessus de la ceinture; se caresser les parties sexuelles; faire l'amour...)». Etc.

Question 15: «As-tu déjà été enceinte?». Avec cette précision indispensable, si l'on considère que tout le reste du magazine, bandes dessinées, romans-photos, etc. est vraisemblablement rédigé pour des débiles mentaux: «*Cette question ne s'adresse qu'aux filles*»!!!

Question 18: «A quel âge, selon toi, faut-il commencer à faire l'amour? (avant 15 ans; à partir de 16? pas avant 18?)...» Etc.!

Encore une fois, je n'ai rien contre. A dire vrai, je ne me sens aucune compétence en la matière.

Toutefois, l'article 191 du Code pénal prévoit la réclusion ou l'emprisonnement, «six mois au moins», pour ceux qui auront entraîné un mineur de moins de 16 ans à commettre, etc. Il est vrai que nos tribunaux se montrent souvent aussi indulgents qu'ils peuvent l'être, surtout dans le cas où les deux «coupables» sont mineurs.

N'en reste pas moins qu'un hebdo à grand tirage, destiné aux jeunes et distribué au vu et au su de l'autorité (vous pouvez l'acheter à la Gare, à la

Riponne, etc.), présente des actes que le code — sinon la morale — réprovoque et punit *comme allant de soi*. Et l'on peut tenir pour acquis que *Bravo* ne fera pas un geste en faveur de l'un de ses lecteurs, qui se serait attiré des ennuis en se conformant... Ni ne tentera quoi que ce soit contre une loi qu'il faut changer, si elle est mauvaise!

Mais encore une fois, *non olet* — l'argent n'a pas d'odeur, et la seule chose qui compte, c'est d'en amasser le plus possible, et cela par n'importe quel moyen.

J. C.

Le Repas des Vivants et des Morts

Tombé de la table
le couteau chantait
Par la fenêtre ouverte
le chœur des morts venait
déposer pour chacun
son offrande invisible
C'était comme un repas
qui ne pouvait finir
Un soudain bruit de pas
Un ciel nouveau
dans le concert des voix

Georges Haldas